



## Procès-verbal du 12 avril 2021

Une convocation a été adressée par le Président à chaque membre du Comité Syndical le 06 avril 2021. La séance est ouverte à 18 heures 15.

**PRÉSENTS :** MM. GUENANT, CARTEAU (délégués de Lestiac), MM. LAPENNE, BOYANCE (délégués de Langoiran), M. MONCLA (délégué de Capian), M. BOUCHARDEAU (délégué de Villenave de Rions), M. RAPIN (délégué de Tabanac), M. HOUGAS, Mme PREVOT (délégués de Paillet), Mme MARTRET (déléguée de Le Tourne), MM. GUENANT, CARTEAU, HOUGAS et Mme PREVOT (délégués CDC Convergence Garonne pour le service de l'ANC).

**EXCUSES :** M. LARRET procuration à M. BOUCHARDEAU, Mme BREAUD procuration à Mme MARTRET.

**ABSENTS :** M. CIOTTA, Mme SANCIER.

**PARTICIPAIT A LA REUNION :** M. STARCK (SOCAMA INGENIERIE)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. RAPIN

### **Délibération 2021-011 – Validation du procès-verbal de la réunion du 6 avril 2021**

*Nombre de membres concernés par la délibération : 18*

Les délégués titulaires de Le Tourne ne reçoivent pas les informations du SIAEPA de Langoiran. La messagerie « letourne.fr » dysfonctionnerait. Les élus devront communiquer une autre adresse mail au syndicat.

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 6 avril 2021 est adopté par 14 voix pour ; 2 abstentions (Mme Martret et Mme Bréaud avec pouvoir Mme Martret).

### **Délibération 2021-012 – Vote du budget primitif 2021**

*Nombre de membres concernés par la délibération : 14*

#### **A – service de l'eau**

Le budget primitif du service de l'eau s'équilibre à 990.307 €.

**La section de fonctionnement** est présentée en équilibre à la somme de 352.458 € :

#### **Les dépenses :**

Opérations réelles : 61.000 € de dépenses de gestion des services et 20.913 € de charges financières,  
Opérations d'ordre comprenant le virement à la section d'investissement pour 149.140 € et des dotations aux amortissements pour 116.128 €.

#### **Les recettes** comprennent :

Opérations réelles : 185.213,95 € (surtaxes), 13.215 € (subventions), 18.000 € de participations pour l'antenne de Tabanac/participation des budgets annexes aux dépenses communes de l'eau ;

Opérations d'ordre : amortissement des subventions (17.433 €) et excédent reporté 2020 de 118.596,05 €.

**La section d'investissement** est présentée en équilibre à la somme de 990.307 €.

#### **Les dépenses** comprennent :

Des opérations réelles : opérations d'équipement pour un montant de 408.961 € et remboursement du capital des emprunts (129.762 €)

Des opérations d'ordre (amortissements subventions 17.433 € et la TVA (81.693 €).

#### **Les recettes** tiennent compte :

Des opérations réelles : Subventions/participations aux travaux (145.990,56 €), Remboursement de la TVA (81.693 €),

Des opérations d'ordre : amortissements (116.128 €), virement de la section de fonctionnement (149.140 €), TVA 81.693 €) et excédent reporté (63.204,44 €).

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour : MM. GUENANT, LAPENNE, CARTEAU, BOYANCE, MONCLA, BOUCHARDEAU, RAPIN, HOUGAS, Mmes MARTRET, PREVOT, **M. LARRET** procuration à M. BOUCHARDEAU, Mme BREAUD procuration à Mme MARTRET, le Comité Syndical adopte le budget primitif 2021 du service de l'eau potable.

#### **B- service de l'assainissement collectif**

Le budget primitif 2021 est présenté en suréquilibre de 240.000 € ; soit des dépenses pour un montant de 2.153.615 € et des recettes pour 2.393.615 €.

**La section de fonctionnement** est présentée en équilibre à la somme de 1.028.508 € :

##### Les dépenses :

Opérations réelles : 34.582 € de dépenses de gestion des services et 55.256 € de charges financières, Opérations d'ordre comprenant le virement à la section d'investissement pour 765.000 € et des dotations aux amortissements pour 173.670 €.

##### Les recettes comprennent :

Opérations réelles : surtaxes : 330.977,59 €, FPAC : 60.000 € ; subventions : 15.000 €, Opérations d'ordre : amortissement des subventions (52.872 €) et excédent reporté 2020 de 569.658,41 €.

**La section d'investissement** est présentée en suréquilibre (de 240.000) :

##### Les dépenses pour un montant de 1.125.107 €. Elles comprennent :

Des opérations réelles : opérations d'équipement pour un montant de 774.003 € et remboursement du capital des emprunts (212.085 €)

Des opérations d'ordre : amortissements subventions (52.872 €), la TVA (82.500 €) et une régularisation (avance 2020) de 3.647 €.

##### Les recettes, d'un montant de 1.365.107 € tiennent compte :

Des opérations réelles : Remboursement de la TVA (82.500 €),

Des opérations d'ordre : amortissements (173.670 €), virement de la section de fonctionnement (765.000 €), TVA 82.500 €, la régularisation de l'avance de 3.647 € et excédent reporté (257.789,75 €).

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour : MM. GUENANT, LAPENNE, CARTEAU, BOYANCE, MONCLA, BOUCHARDEAU, RAPIN, HOUGAS, Mmes MARTRET, PREVOT, **M. LARRET** procuration à M. BOUCHARDEAU, Mme BREAUD procuration à Mme MARTRET, le Comité Syndical adopte le budget primitif 2021 de l'assainissement collectif.

#### **C- service de l'assainissement non collectif**

Le budget primitif s'équilibre en **section d'exploitation** à 36.785 €.

**Dépenses principales** : les prestations de contrôles des installations neuves effectuées par la SAUR (20.000 €), les honoraires d'ICARE et de SOCAMA INGENIERIE (5.000 €) et une provision pour la participation aux dépenses communes à l'eau et à l'assainissement non collectif (60.000 €) réglées par le budget de l'eau.

**Recettes** : la redevance des abonnés pour les prestations (1.999,90 €) et l'excédent reporté 2020 de 34.785,10 €.

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour : M. LAPENNE, BOYANCE, MONCLA, BOUCHARDEAU, RAPIN, Mme MARTRET, **M. LARRET** procuration M. BOUCHARDEAU, Mme BREAUD procuration Mme MARTRET, MM. GUENANT, CARTEAU, HOUGAS et Mme PREVOT (délégués CDC Convergence Garonne pour le service de l'ANC), le Comité Syndical adopte le budget primitif 2021 du service de l'assainissement non collectif.

#### **Délibération 2021-013 – point sur projet de travaux**

*Nombre de membres concernés par la délibération : 14*

#### **A – Commune de Le Tourne : Projet Aménagement Bourg**

Suez a indiqué que les réseaux étaient en bon état sur les secteurs concernés par la CAB.

Un chemisage intérieur du réseau d'eau sur 300 ml serait à effectuer rue du pont de Rose (coût estimé 70.000 € HT)

Avenue du Général de Gaulle et rue des Ecoles : des casses régulières sont signalées sur les 2 canalisations : la 1<sup>ère</sup> dessert le Haut Service et la 2<sup>ème</sup> le bas service. Des branchements seront également à reprendre (coût estimé 200.000 € HT).

Madame MARTRET indique que le projet n'est pas arrêté ; l'avenue du Général de Gaulle et la rue des écoles seront peut-être sorties de la CAB. Par contre, la partie RD10 depuis le giratoire en allant vers la station-service serait concernée.

Il est demandé aux élus de Le Tourne de fournir la liste des secteurs concernés.

#### **B- Commune de Langoiran : aménagement phases 2 et 3**

Il est également demandé à la commune de Langoiran de fournir le projet afin que soit vérifié en amont l'état des réseaux.

**C- Sectorisation : la CATEP va valider la sectorisation du SIAEPA.** L'extension de la sectorisation aux communes de Paillet et Villenave de Rions est à réaliser.

#### **D- Station d'épuration de Le Tourne :**

- le fond du clarificateur serait déformé. Des investigations sont en cours.

- Sifflements : une pétition des riverains a été reçue par le Syndicat. Le président s'est rendu sur place avec M. Sillières et quelques pétitionnaires pour constater la gêne occasionnée par les vibrations mi-mars. Malgré des niveaux de bruits largement inférieurs à ceux autorisés, une demande de solution à ce désordre a néanmoins été faite auprès de l'entreprise qui a réalisé les travaux de rénovations.

#### **Délibération 2021-0014 – Assainissement non collectif – révision des tarifs**

Nombre de membres concernés par la délibération : 14

Les tarifs du SPANC n'ont pas été modifiés depuis 2006. Compte tenu de l'augmentation des tarifs de la SAUR liée au nouveau marché, le Président propose d'augmenter les tarifs comme suit :

PRESTATIONS TTC	SAUR	SYNDICAT	
		TARIF ACTUEL	PROPOSITION
DIAGNOSTIC	72,76	60	78
CONTRÔLE CONCEPTION	95,23	60	100
CONFORMITE	77,04	0	82
2ème passage CONFORMITE	77,04	160	82
<b>VENTE</b>	<b>104,86</b>	<i>non facturé par le SIAEPA</i>	

Après en avoir délibéré, cette proposition est adoptée par 12 voix pour : M. LAPENNE, BOYANCE, MONCLA, BOUCHARDEAU, RAPIN, Mme MARTRET, M. LARRET procuration à M. BOUCHARDEAU, Mme BREAUD procuration à Mme MARTRET, MM. GUENANT, CARTEAU, HOUGAS et Mme PREVOT (délégués CDC Convergence Garonne pour le service de l'ANC). Ces tarifs seront applicables dès que la délibération sera rendue exécutoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.

GUENANT Pierre	CARTEAU Roger	BREAUD Fanny (pouvoir M. Martret)	MARTRET Marion	RAPIN Christian
CIOTTA Bruno (absent)	LAPENNE Serge	BOYANCÉ Jean-Pierre	MONCLA Lionel	SANCIER Cédrine (absente)
BOUCHARDEAU Christophe	LARRET Jérôme (pouvoir C. Bouchardeau)	PREVOT Dominique	HOU GAS Daniel	